

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2019/O2/311**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FINANCEMENT DU CENTRE DE RESSOURCES AUTISME  
CORSICA (CRA CORSICA) EXERCICE 2019**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues en matière d'aide et d'action sociale et médico-sociale, la Collectivité de Corse intervient notamment en matière de handicap.

Ainsi, dans la continuité des orientations fixées par le « prughjettu d'azzione suciale 2018-2021 », et parmi les objectifs opérationnels déclinés, ceux relatifs aux personnes en situation de handicap s'inscrivent en faveur de l'amélioration de la qualité de la prise en charge et de l'adaptation territoriale de l'offre d'hébergement, mais aussi en faveur d'un meilleur repérage et dépistage précoce.

C'est dans cette logique que s'inscrit le Centre Ressources Autisme à vocation territoriale (CRA CORSICA), premier établissement de ce type en Corse, mis en place en 2013 à Bastia et doté d'une antenne à Ajaccio.

Géré par l'ADEPEP 2B et relié aux établissements publics de santé de Bastia et d'Ajaccio, le CRA CORSICA permet d'apporter une réponse de proximité à toutes les personnes concernées par la problématique de l'autisme, et qui, jusque-là, devaient s'adresser aux CHU de Nice ou de Marseille.

Pour rappel, les CRA ont pour mission, dans le respect des données acquises de la science et des recommandations des bonnes pratiques professionnelles en matière de troubles du spectre de l'autisme :

- l'accueil, l'information et l'orientation des enfants, adolescents et adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme, de leur entourage, ainsi que des professionnels qui assurent leur suivi et de toute personne intéressée,
- la promotion et la contribution à la diffusion d'informations actualisées sur cette pathologie, la réalisation des évaluations et des diagnostics pour des situations et des cas complexes, la participation au développement des compétences des aidants familiaux, notamment.

Les objectifs du CRA CORSICA satisfont pleinement aux exigences formulées dans le cahier des charges de la Haute Autorité de Santé (HAS), tant en matière d'évaluation et de diagnostic précoce, que de formation, d'information ou de recherche, autour de cette problématique.

A cet effet, les rapports d'activité témoignent d'une activité réelle et de la territorialisation de l'offre.

Ainsi, le rapport d'activité 2018 fait état des réalisations chiffrées suivantes :

- Pour l'activité « d'information et de conseil » : 249 personnes.
- Pour l'activité « de sensibilisation et de formation » : 326 personnes, dont 129 pour la sensibilisation et 197 pour la formation.

Les publics bénéficiaires de ces actions sont les familles, les professionnels du secteur médico-social et sanitaire/hospitalier, les acteurs de l'éducation nationale, les mairies, les MDPH, les structures de vacances et de loisirs, ainsi que les libéraux et les étudiants.

- Pour l'activité documentaire : 69 personnes (65% des demandes proviennent des familles, 41 % des professionnels, 2% des personnes TSA).
- Pour l'activité de « réalisation de bilans diagnostics et d'évaluations » : 86 nouvelles demandes de bilans (67 en 2018) dont 41 à Bastia et 45 à Aiacciu.

Au 31 décembre 2018, le nombre de diagnostics TED/TSA posés par le CRA depuis 2013 est de 177 personnes.

- Enfin, le CRA participe en continu à l'animation du réseau national et territorial (groupes de travail, rencontres, mise en synergie des acteurs 2A/2B, mise en place du Conseil d'Orientation Stratégique du CRA le 18 mai 2018).

Dans ce contexte, il est proposé pour l'exercice 2019 de pérenniser l'engagement de la Collectivité et de maintenir l'équité territoriale, en soutenant financièrement à hauteur de 20 000 euros l'antenne d'Aiacciu, afin de lui permettre de conforter et de poursuivre sa mission de prestation de diagnostic, d'information et de formation, au plus près de la population du Pumonti.

Cette contribution au fonctionnement du CRA CORSICA, d'un montant de 20 000 euros, représente 4,03 % de son budget total, s'élevant à 495 092,55 euros.

Les modalités du partenariat sont précisées dans la convention annexée au présent rapport.

En conséquence, il vous est demandé :

- de m'autoriser à signer la convention annuelle de financement portant sur l'exercice 2019 à conclure avec l'ADEPEP 2B, et le Centre Ressources Autisme CRA CORSICA, figurant en annexe.  
Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la Collectivité de Corse programme N5141 - chapitre 934 - fonction 428 - compte 65748.
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.